



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240116-DEL/NN240113-DE

Séance du : 16 Janvier 2024

Numéro de la délibération : DEL/NN/24/01/13

Date Convocation 09/01/2024	<p>Le Seize janvier Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 15 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Line CHARUAU</p> <p>PROCURATIONS 8 : Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et qui ont donné respectivement procuration à Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Michel BOURGERY et Yannick RIVALIN</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 09/01/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 26 - présents 15 - procurations 08 - absents 03	

13-AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Michel BOURGERY

Le rapporteur expose que l'article L1612 - 1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la *section de fonctionnement* dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les *dépenses d'investissement*, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits, par opération et/ou chapitre.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Madame La Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant l'adoption des budgets primitifs 2024.

BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID : 085-218501138-20240116-DELNN240113-DE

Crédits votés
budget 2023
Décisions
modificatives

Opération 199	COMPLEXE SPORTIF	239 982,21 €	Maximum : Proposé :	59 995,55 € 59 995,55 €
Opération 201	ELECTRIFICATION	1 571 543,16 €	Maximum : Proposé :	392 885,79 € 392 885,79 €
Opération 203	ACCESSIBILITE	67 582,35 €	Maximum : Proposé :	16 895,59 € 16 895,59 €
Opération 204	VOIRIE	2 324 539,19 €	Maximum : Proposé :	581 134,80 € 581 134,80 €
Opération 205	FONCIER BATI NON BATI	1 823 604,26 €	Maximum : Proposé :	455 901,07 € 455 901,07 €
Opération 213	REVITALISATION CENTRE VILLE CONTOURNEMENT	174 869,92 €	Maximum : Proposé :	43 717,48 € 43 717,48 €
Opération 214	MONUMENTS CLASSES ET NON CLASSES	107 454,40 €	Maximum : Proposé :	26 863,60 € 26 863,60 €
Opération 215	ENVIRONNEMENT	1 549 629,13 €	Maximum : Proposé :	387 407,28 € 387 407,28 €
Opération 216	BATIMENTS COMMUNAUX	2 072 964,55 €	Maximum : Proposé :	518 241,14 € 518 241,14 €
Opération 243	AERODROME	81 353,88 €	Maximum : Proposé :	20 338,47 € 20 338,47 €
Opération 251	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPALE	89 898,39 €	Maximum : Proposé :	22 474,60 € 22 474,60 €
Opération 254	CITADELLE	141 971,90 €	Maximum : Proposé :	35 492,98 € 35 492,98 €
Opération 256	MATERIEL ET MOBILIER	940 689,52 €	Maximum : Proposé :	235 172,38 € 235 172,38 €
Opération 259	CIMETIERES	1 052 756,04 €	Maximum : Proposé :	263 189,01 € 263 189,01 €
Opération 265	CARRIERE	20 000,00 €	Maximum : Proposé :	5 000,00 € 5 000,00 €
Opération 267	BIBLIOTHEQUE	1 622 512,24 €	Maximum : Proposé :	405 628,06 € 405 628,06 €
Opération 268	YEU 2030	62 600,00 €	Maximum : Proposé :	15 650,00 € 15 650,00 €
Opération 271	ANCIENNE CONSERVERIE SPAY	550 515,20 €	Maximum : Proposé :	137 628,80 € 137 628,80 €
Opération 272	FERME MUNICIPALE	260 646,00 €	Maximum : Proposé :	65 161,50 € 65 161,50 €

BUDGET CAMPING

		Crédits votés au budget 2023 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2024	
OPERATION	2017001 TRAVAUX MATERIEL ET MOBILIER	334 605,47 €	Maximum :	83 651,37 €
			Proposé :	83 651,37 €

BUDGET HYDROCARBURES

Crédits votés au budget 2023 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2024
--	---------------------------------

Chapitre 23	150 158,25 €	Maximum :	37 539,56 €
		Proposé :	37 539,56 €

BUDGET ZONE ARTISANALE :

Crédits votés au budget 2023 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2024
--	---------------------------------

OPERATION	201801 AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE	1 507 395,95 €	Maximum :	376 848,99 €
			Proposé :	376 848,99 €

REGIE SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Crédits votés au budget 2023 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2024
--	---------------------------------

OPERATION	201701 MATERIELS ET CONSTRUCTION	1 033 420,08 €	Maximum :	258 355,02 €
			Proposé :	258 355,02 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Crédits votés au budget 2023 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2024
--	---------------------------------

OPERATION	201701 MATERIELS ET CONSTRUCTION	1 033 420,08 €	Maximum :	258 355,02 €
			Proposé :	258 355,02 €

BUDGET TRANSPORT PUBLIC :

	Crédits votés au budget 2023 + Décisions modificatives	Crédits à ouvrir au budget 2024
CHAPITRE 21	111 424,81 €	Maximum : 27 856,20 € Proposé : 27 856,20 €
CHAPITRE 23	50 000,00 €	Maximum : 12 500,00 € Proposé : 12 500,00 €

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

VOTANTS : 23– Contre 4 : Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, - **POUR : 19**

- ♦ **AUTORISE** jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2024, madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour les budgets listés ci-dessus.
- ♦ **PRECISE** que ces ouvertures de crédits par anticipation seront reprises aux Budgets 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU